

Tribunal Correctionnel

Place du Palais de Justice, 5 - 7500 Tournai

Point GPS : 50.602156, 3.392308

Téléphone : +32 69/25.17.11

Téléfax : +32 69/68.63.96

C'est une juridiction pénale qui traite de la répression des délits et des crimes "correctionnalisés". C'est-à-dire des crimes qui, en raison de circonstances atténuantes, ne sont pas attribués à la Cour d'Assises. Toutefois, certains délits sont réservés à d'autres juridictions comme les délits de presse qui relèvent de la Cour d'Assises ou les délits qui sont renvoyés au Tribunal de Police (exemple : accident de la route). Il statue également en degré d'appel sur les jugements rendus par le Tribunal de la police.

Plus d'informations sur l'organisation de la justice en Belgique sur le site du [Service public fédéral Justice](#).